

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-484

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1117906-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2026-484

Projet Alimentaire Territorial - Partenariat 2026 avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde - Subvention de fonctionnement - Convention - Decision - Autorisation

Monsieur Henri LAGARRIGUE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 24 novembre 2022, Bordeaux Métropole a délibéré en faveur de sa Stratégie de Résilience Alimentaire et Agricole (SRAA), labellisée depuis Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Cette nouvelle politique métropolitaine, qui vise à accompagner la transition du territoire vers l'émergence d'un système agricole et alimentaire territorial durable, se veut systémique et transversale, de l'amont (production agricole) à l'aval (activités de transformation, distribution, commercialisation, consommation et gestion des déchets).

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture de Gironde ont conclu un partenariat par une convention triennale 2023-2025, en appui de cette politique et sur des thématiques identifiées comme prioritaires.

Pour l'année 2026, dans l'attente d'un travail sur la conclusion d'un partenariat pluriannuel, il est proposé d'accorder à la Chambre d'Agriculture une **subvention de fonctionnement d'un montant de 70 250 € pour l'année 2026**.

1. Programme d'action spécifique 2026 de la Chambre d'agriculture sur le territoire Métropolitain

Le programme d'actions proposé par la Chambre d'agriculture s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années, et en cohérence avec le Projet Alimentaire de Territoire métropolitain.

Action 1 - Foncier agricole

Correspondance actions PAT : Axe A / actions A2, A3

L'objectif est de contribuer à optimiser le potentiel foncier agricole, tout en permettant à de nouveaux porteurs de projet de s'installer sur notre territoire. Cependant, leur fréquente origine non agricole (public hors cadre familial) nécessite un processus d'accompagnement important.

Le « groupe foncier métropolitain » déjà existant regroupant la Chambre d'agriculture, le Département, la Safer et Bordeaux métropole permet d'étudier les opportunités de cession d'exploitations agricoles et de faciliter l'étude des candidatures pour les nouveaux porteurs de projets agricoles.

En complément du groupe foncier, des travaux ont été lancés par la Métropole en 2023 pour définir sa stratégie foncière sur les ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers), avec la constitution d'un groupe de travail dédié au foncier agricole et destiné à :

- partager des éléments de doctrine sur la préservation et la mise en valeur du foncier agricole métropolitain,
- retenir les critères du caractère stratégique d'un foncier agricole,

- préciser les modalités d'intervention de la métropole, en complémentarité des dispositifs déjà existants.

Ce groupe de travail a vocation à être sollicité pour la stabilisation de la stratégie foncière, de manière ponctuelle.

Pour cela, au-delà de l'action centrale du guichet unique PAIT (point accueil installation et transmission), la Chambre porte l'animation du « Groupe foncier métropolitain », dont l'objectif est de coordonner tous les acteurs (chambre, SAFER, métropole et département) autour des opportunités foncières sur le territoire et des porteurs de projet eux-mêmes et leur évolution. L'outil SINTIA fourni par la SAFER permet un suivi partagé.

La Chambre d'Agriculture participera aux différents groupes de travail, en tant qu'expert de la stratégie foncière agricole.

Action 2 - Installation de nouveaux agriculteurs

Correspondance actions PAT : Axe A / actions A2, A5, A8

La Chambre d'Agriculture contribue à la recherche de solutions relatives à l'installation des nouveaux agriculteurs, en lien avec le PAIT, la Métropole et les autres acteurs agricoles, notamment la SAFER, ou aider à l'organisation de sessions spécifiques sur la thématique.

En matière de maraîchage, spécifiquement, la Chambre d'Agriculture apportera un appui technique aux producteurs de la Métropole. Cet appui doit permettre un accompagnement technique des maraîchers et leur formation sur la durée.

Plus spécifiquement, la Chambre d'Agriculture réalise : l'écriture de bulletins techniques tous les mois, la veille sur l'actualité technique, juridique et sociale, la veille sur les aides aux agriculteurs, la participation aux réunions de Bordeaux Métropole, l'accompagnement administratif des agriculteurs, l'organisation d'événementiels/portes-ouvertes chez les maraîchers.

La Chambre d'agriculture participera enfin aux réunions de mise en place du dispositif des espaces test agricoles en co-construisant le dispositif et en faisant la promotion auprès des porteurs de projets

Action 3 - Accompagnement ciblé sur la transmission d'exploitations

Correspondance actions PAT : Axe A / action A6

L'âge moyen des exploitants métropolitains est élevé et 40 % des exploitations sont concernées par la question de la transmission.

Dans le cadre du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Gironde et des objectifs chiffrés du PAT, le travail d'identification des exploitations nécessitant leur reprise à court terme doit être renforcé ainsi que leur accompagnement pour maintenir et développer le potentiel de production agricole de ces espaces.

La Chambre d'Agriculture propose d'accompagner chaque année, 10 futurs cédants qui n'ont pas de succession assurée :

- par un accompagnement individuel personnalisé sur l'éventuel projet patrimonial et agricole de l'exploitant,
- par une expertise des différentes formes de transmission ou d'association et ou mise à disposition du foncier à un repreneur,
- par une identification de porteurs de projets pouvant correspondre à la succession de ces exploitants (rdv individuels et/ou collectifs).

Action 4 - Soutien à l'émergence de services collectifs (filières, circuits de commercialisation)

Correspondance actions PAT : Axe A / action A1 - Axe B / actions B1, B7

Dans le cadre du PAT, des travaux spécifiques autour des circuits courts et de proximité vont être lancés. Une étude pour optimiser les flux alimentaires devra permettre de mieux structurer les besoins en circuits courts.

Toute démarche pour créer des outils collectifs sera co-étudiée par la Chambre d'Agriculture, dans sa faisabilité, voire sa réalisation.

Le contexte ayant évolué, la Chambre d'Agriculture propose de réfléchir avec Bordeaux Métropole et ses éleveurs sur leurs attentes en termes de commercialisation ou de communication en lien avec les circuits courts, la restauration collective et privée.

De même, la Chambre veillera à développer son activité de drive fermier et des casiers fermiers sur la métropole. Elle accompagnera également le développement des circuits courts de commercialisation, afin de favoriser la marge économique des exploitants métropolitains et de rapprocher les habitants des producteurs locaux. Diverses manifestations et marchés pourront être organisés régulièrement sur le territoire de la Métropole.

Action 5 - Démarches expérimentales, agriculture urbaine

Correspondance actions PAT : Axe A / Actions A2, A12

Bordeaux Métropole accompagne le développement d'une agriculture urbaine mais également des démarches plus expérimentales de recherches et développements (R&D), notamment concernant la pollution des sols avec le projet PHYTOPOC « PHYTOmanagement et remédiation de sols maraichers contaminés aux Pesticides OrganoChlorés ».

La Métropole souhaite également renforcer sa participation au programme d'expérimentation sur la filière chanvre, porté par la Région.

Enfin, les travaux de R&D conduits pour la mise en œuvre des Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) portés dans le cadre de la Stratégie Biodiversité et déclinés dans la SRAA pourront amener la métropole à recueillir l'avis technique de la chambre sur l'élaboration du dispositif.

La Chambre d'Agriculture associera la Métropole à ses démarches d'accompagnement des projets d'agriculture urbaine.

Action 6 - Agroforesterie, plan Forêt & Programme 1 million d'arbres

Correspondance actions PAT : Axe A / Actions A1, A13

Dans le cadre du Plan Forêt et du Programme 1M d'arbres, Bordeaux Métropole renforce ses ambitions en matière de gestion sylvicole, gestion du risque incendie et de protection de la biodiversité.

Plusieurs actions / expérimentations spécifiques pourraient être conduites autour de l'agroforesterie, en lien avec le PAT et le développement de filières alimentaires / sylvicoles ou arboricoles (Céréales/maraichage/élevage/arboriculture fruitière ou de bois d'œuvre etc.)

La gestion et le renforcement des infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres, etc.) sur les espaces agricoles sont également un levier d'action intéressant à conduire en lien avec le Programme 1 M d'arbres.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 1M d'arbres sur les espaces agricoles, la Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs situés sur le territoire métropolitain désireux de planter des éléments arborés sur leur exploitation (linaires de haies, arbres intra-parcellaires, micro-forêts...).

Pour réaliser cet accompagnement de manière adaptée et dimensionnée, la chambre propose d'opérer par étapes en réalisant :

- un diagnostic territorial du territoire de Bordeaux Métropole pour identifier les secteurs à enjeux (Zone de Non Traitements riverains et cours d'eau), avec proposition d'emplacements d'éléments arborés à l'échelle du paysage sur les exploitations définies. Ce diagnostic sera constitué d'un travail de ciblage par outil de Système d'Information Géographique, d'une communication terrain auprès des agriculteurs et viticulteurs et de sensibilisation à l'intérêt de ces plantations,

- élaboration d'un cahier des charges à destination des agriculteurs et viticulteurs situés sur la métropole incluant le Programme 1 Million d'arbres (critères de sélection, taux d'aide possible à la plantation, entités arborées éligibles...),
- intégration du programme 1 Million d'arbres par la Chambre d'agriculture de la Gironde dans sa communication annuelle déjà effective et ses supports spécifiant les différents dispositifs d'aides à la plantation sur le territoire,
- accompagnement/sensibilisation/conseil auprès des exploitants dans le cadre de leur plantation (ciblage des enjeux liés à leur projet de plantation, réflexion sur l'emplacement des éléments arborés en lien avec leurs enjeux, conseil à la plantation, l'entretien et la valorisation...) (temps à estimer suivant le fonctionnement de la commission de sélection et d'instruction des dossiers définis par Bordeaux Métropole). Possibilité d'une commission de sélection des dossiers mixtes.

2. Montant de la subvention et modalités d'attribution

La Chambre d'agriculture de la Gironde sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 70 250 € au titre de l'exercice 2026, pour un montant de dépenses éligibles de 88 000 €.

La convention 2026 jointe liste les modalités d'octroi et de versement de la subvention ainsi que le programme d'actions sur lequel la Chambre d'agriculture s'engage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération métropolitaine n° 2022/770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire,
VU la demande de subvention déposée le 03.12.2025 par la Chambre d'agriculture de la Gironde sous le n°2026-00432,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention déposée par la Chambre d'agriculture de la Gironde porte pour l'exercice 2026 sur un programme d'action cohérent avec le projet alimentaire de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 70 250 € à la Chambre d'agriculture de la Gironde pour le programme d'actions présenté dans sa demande n°2026-00432,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions d'attribution et de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657382, fonction 76.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--